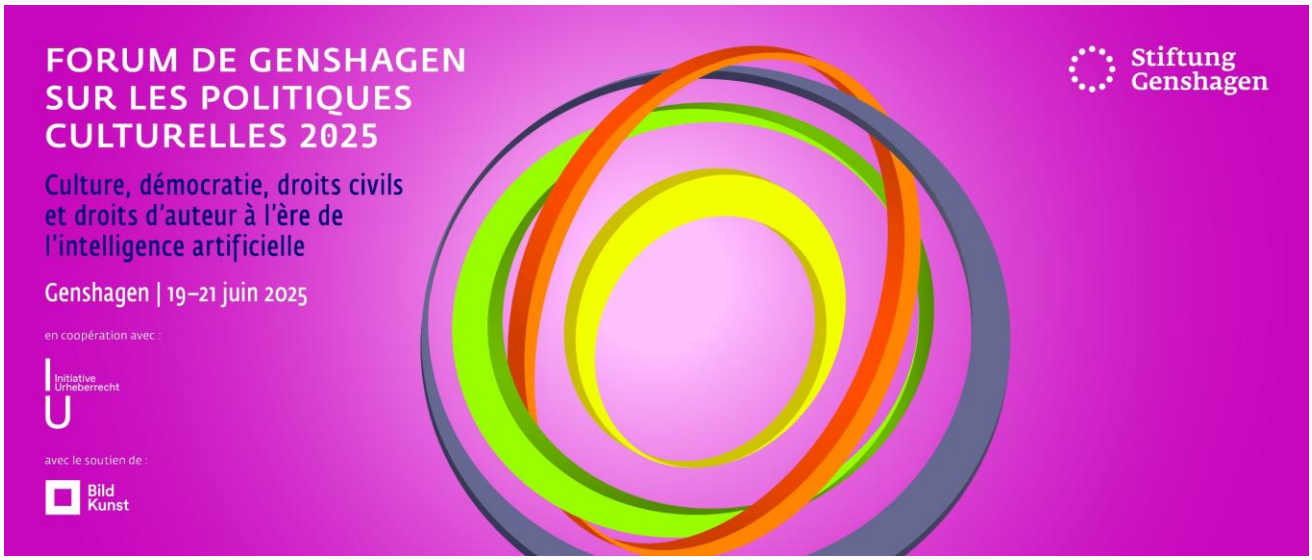

THÈSES DE GENSHAGEN PORTANT SUR

LA CULTURE, LA DÉMOCRATIE, LES DROITS CIVILS ET LES DROITS D'AUTEUR À L'ÈRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

AVANT-PROPOS

Du 19 au 21 juin 2025, dans le cadre du Forum de Genshagen sur les politiques culturelles, 20 spécialistes et représentants des domaines de l'art, de la culture, des médias et du droit ont débattu, en mettant l'accent sur le Triangle de Weimar (France, Pologne et Allemagne), des conséquences de l'intelligence artificielle (IA) générative sur la culture, la démocratie, les droits civils et les droits d'auteur, notamment dans la culture et les médias. La question de la souveraineté numérique de l'Europe est d'une importance capitale pour les discours actuels dans ce domaine. Le forum l'a abordée comme un défi central.

Le développement fulgurant de l'IA générative, qui s'observe de nos jours surtout dans les domaines commerciaux, soulève des questions urgentes quant à un développement technologique éthique et centré sur l'humain. Le secteur de la culture, de la création et des médias est particulièrement concerné par les conséquences de l'IA générative. Les répercussions sont visibles dans tous les domaines de la société, notamment dans le contexte de la démocratie et des droits du citoyen.

L'information des citoyens et leur capacité à s'orienter sont des piliers des sociétés démocratiques, et c'est encore plus vrai à l'ère de l'IA. La perte de compétences et de connaissances, dites « culturelles », la violation des droits individuels, l'utilisation non sollicitée et non rémunérée de prestations humaines, l'absence de législation ou sa non-application, la confrontation à l'hypertrucage (« deepfake ») et donc la remise en question d'une vérité commune mettent en péril notre souveraineté et notre démocratie.

Le forum s'est accordé à dire que les réglementations européennes actuelles en matière d'IA et de plateformes ne suffisent pas à préserver les valeurs européennes telles que la liberté d'expression, le droit à la culture, à l'éducation et à l'information, ainsi que la diversité culturelle en Europe.

Les recommandations suivantes ont été élaborées afin de créer, dans une perspective prospective, un cadre propice à une utilisation responsable, servant le bien commun et l'usage créateur de l'IA en Europe. Ces thèses constituent une impulsion en faveur de la politique et de la société en France, en Allemagne, en Pologne et en Europe.

THÈSES DE GENSHAGEN SUR LA CULTURE, LA DÉMOCRATIE, LES DROITS CIVILS ET LES DROITS D'AUTEUR EN EUROPE À L'ÈRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Pour garantir la surveillance humaine de l'IA comme principe fondamental, nous demandons un cadre éthique centré sur l'humain qui englobe les aspects suivants :

1) la création d'un conseil interdisciplinaire d'éthique de l'IA à l'échelle européenne, organisé par exemple sous forme d'assemblée citoyenne
2) l'instauration d'un régime de responsabilité avec une attribution claire des responsabilités dans les chaînes d'utilisation
3) des directives contraignantes en matière d'utilisation de l'IA dans les entreprises et les institutions

Pour assurer la souveraineté numérique de l'Europe et offrir un accès à des informations, à une éducation et à une culture fiable reflétant la diversité culturelle de notre continent, nous demandons :

4) la promotion du développement d'une infrastructure numérique européenne indépendante
5) la promotion de plateformes et de services européens indépendants (médias sociaux, médias, moteurs de recherche, etc.) sous la surveillance non étatique d'assemblées citoyennes s'inspirant des législations et des principes européens existants en matière de médias
6) l'obligation pour les organismes de radiodiffusion publics de soutenir les projets de plateformes européennes
7) l'examen, par d'autres États membres, de l'introduction d'une taxe numérique sur les services exploités hors l'Europe

Pour garantir à l'avenir la possibilité d'une activité créatrice se déployant au sein d'un écosystème créatif, nous demandons:

8) un cadre réglementaire complet permettant de rémunérer l'utilisation d'œuvres et de prestations créatives d'origine humaine dans les données d'entrée (« input ») et de sortie (« output ») de l'IA. Il comportera notamment :
   - l'indemnisation des utilisations antérieures non autorisées
   - un système de licence reposant sur le consentement préalable explicite
   - une gestion collective des droits lorsque les licences individuelles ne sont pas possibles
9) une transparence suffisamment détaillée des utilisations effectuées pour servir de base aux mécanismes de rémunération
10) la priorisation des contenus d'origine humaine dans les offres médiatiques et dans celles des bénéficiaires de financements public.

Pour empêcher la perte de compétences, dites « culturelles », fondamentales par une utilisation non critique et excessive de l'IA (la déqualification ou le « deskilling ») et garantir à long terme une société durable et centrée sur l'humain, nous demandons :

11) des programmes scolaires obligatoires pour l'enseignement des compétences, dites « culturelles », fondamentales (langues, notamment lecture, écriture, traduction ; musique, théâtre et danse ; peinture et art ; cinéma et photographie, etc.) dans le système éducatif formel
12) le maintien et le développement d'infrastructures culturelles permettant des expériences culturelles et une éducation culturelle non formelle
13) des directives éthiques obligatoires centrées sur l'humain pour l'IA dans tous les domaines de l'éducation
14) un enseignement de la littératie IA reposant sur la compréhension de l'interdépendance entre la technologie et la société

Pour rendre transparentes la provenance et la légitimité des biens culturels, il est urgent de procéder à un marquage comprenant les aspects suivants :

15) la mise en œuvre et l'application des obligations de marquage des produits de l'IA (« output ») prévues par le règlement européen sur l'intelligence artificielle ainsi que leur extension afin de rendre les contenus générés par l'IA identifiables en tant que tels par tous les citoyens européens
16) l'extension des obligations actuelles de marquage des produits de l'IA (« output ») en matière de données à caractère personnel, de droits moraux et de droits de la personnalité
17) l'introduction de procédures d'authentification obligatoires dans le journalisme, les médias et les processus démocratiques
18) une régulation incitative recourant à des labels de qualité volontaires par l'étiquetage « made by humans »
19) la certification des services reposant sur un accès durable aux données (« IA équitable »)

Appel

Une approche souveraine, responsable, créative et centrée sur l'humain de l'IA exige un effort collectif. Nous, les autrices et les auteurs, poursuivrons nos efforts en œuvrant pour la création d'alliances et d'accords interdisciplinaires et transfrontaliers communs.

Les autrices et les auteurs

Marie Arndt
David Bernet
Isabel Fargo Cole
Leslie Deneu
Valérie A. Donnat-Dölker
Christoph Engel-Bunsas
Jakub Fiebig
Matthias Hornschuh
Janik Maciej
Susanne Keuchel
Sylwia Kubus
Antoni Lazarkiewicz
Birgit Ostermeier
Sabine Richly
Nico Sauer
Anke Schierholz
Dagmar Schwelle
Piotr Siemion
Katharina Uppenbrink

© Fondation Genshagen | René Arnold

Contact à La Fondation Genshagen
Saskia Herklotz, directrice des projets, herklotz@stiftung-genshagen.de

Contact auprés de Initiative Urheberrecht (Initiative sur les droits d'auteur)
Katharina Uppenbrink, directrice générale, katharina.uppenbrink@urheber.info